

Séance du comité administratif du 24 février 2021
Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance est sous la présidence de madame Claudette Simard, préfet, à laquelle il y avait quorum, et qui s'est tenue à huis clos et par visioconférence, conformément à l'arrêté ministériel 2020-029 adopté le 26 avril 2020 concernant la lutte contre la propagation du virus COVID-19, et suivant la Loi.

Étaient présents :

MM. Jean Fortin, maire	Baie-Saint-Paul
Gérald Maltais, maire	Petite-Rivière-St-François
Pierre Tremblay, maire	Les Éboulements
Patrice Desgagné, maire	L'Isle-aux-Coudres
Patrick Lavoie, maire	Saint-Hilarion

Madame Karine Horvath, directrice générale, est également présente.

Le préfet, madame Claudette Simard, souhaite la bienvenue aux membres du comité administratif et procède à la lecture de l'ordre du jour :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
Administration générale
2. Établissement du taux 2021 pour le service d'urbanisme offert par la MRC
3. Établissement du taux 2021 pour le service d'ingénierie civile offert par la MRC
Service de développement local et entrepreneurial (SDLE)
4. DSI Charlevoix : recommandations pour l'octroi d'une aide financière à divers promoteurs
5. FRR – volet Initiatives locales : octroi d'une aide financière à un promoteur
6. FRR – FDEÉS : octroi d'une aide financière à un promoteur
7. FRR – Projets spéciaux : octroi d'une aide financière à un promoteur
8. Dépôt du rapport d'activités (octobre – décembre 2020)
Convention de gestion territoriale (CGT) et foresterie
9. Québec vélo de montagne (collectif de mise en marché) : contribution de la MRC de Charlevoix en 2021
Divers
10. FRR (volet soutien aux maisons des jeunes) : Forum jeunesse Charlevoix-Ouest (2021)
11. Entente de développement culturel : octroi d'une aide financière à divers promoteurs
12. Affaires nouvelles
 - 12.1. Coop de l'Arbre (Sucrierie du Domaine à Liguori) : demande de prolongation du bail aux fins d'acériculture et bétuliculture
 - 12.2. Composition du comité multiresource : nomination d'un membre spécialisé en développement économique
 - 12.3. Octroi d'un contrat d'assistance professionnelle à l'évaluateur municipal dans le cadre du dossier de l'hôpital de Baie-Saint-Paul
 - 12.4. TVCO : production d'un documentaire sur la réfection de l'horloge

- 12.5. Maturin : octroi d'un contrat pour le développement de la plateforme Web
- 12.6. MEI : autorisation de signature de l'avenant 8 au PAUPME
- 12.7. Sûreté du Québec : adoption des priorités d'actions locales et régionales de la MRC de Charlevoix
- 12.8. Camp le Manoir : délégation d'un représentant de la MRC de Charlevoix au conseil d'administration
13. Courrier
14. Période de questions du public
15. Levée de l'assemblée

1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption du projet d'ordre du jour est proposée par monsieur Patrice Desgagné et résolue unanimement.

2- ÉTABLISSEMENT DU TAUX 2021 POUR LE SERVICE D'URBANISME OFFERT PAR LA MRC

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix offre le service d'urbanisme aux municipalités locales désireuses de s'en prévaloir;

ATTENDU QUE dans le cadre de ces services, il est convenu que la MRC facture les municipalités clientes en vertu d'une entente qui prévoit que les tarifs horaires, incluant les salaires et les avantages sociaux des membres de l'équipe du service d'urbanisme sont fixés annuellement par résolution de la MRC et que ces tarifs sont applicables pour les municipalités clientes;

ATTENDU QUE le tarif horaire du service d'urbanisme pour 2020 était fixé à 47,23 \$ et qu'il y a lieu de l'ajuster en fonction d'une hausse annuelle de 2 %;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix établisse le tarif horaire pour le service d'urbanisme à 48,17 \$ pour l'année 2021 (incluant tous les frais inhérents à la gestion du service d'urbanisme).

3- ÉTABLISSEMENT DU TAUX 2021 POUR LE SERVICE D'INGÉNIERIE CIVILE OFFERT PAR LA MRC

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a signé avec les municipalités locales une entente relative à la fourniture des services d'ingénierie et d'expertise technique;

ATTENDU QUE cette entente prévoit que les tarifs horaires, incluant les salaires et les avantages sociaux des membres de l'équipe technique sont fixés annuellement par résolution de la MRC et que ces tarifs sont applicables pour les municipalités clientes autres que celles qui paient une quote-part annuelle pour le service (Baie-Saint-Paul et MRC de Charlevoix);

ATTENDU QUE le tarif horaire du service d'ingénierie pour 2020 était fixé à 60,41 \$ et qu'il y a lieu de l'ajuster en fonction d'une hausse annuelle de 2 %;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix établisse le tarif horaire pour le travail de l'ingénieure de projet en génie civil à 61,62 \$ pour l'année 2021 (incluant tous les frais inhérents à la gestion du service d'ingénierie).

4- DSI CHARLEVOIX : RECOMMANDATIONS POUR L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À DIVERS PROMOTEURS

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix est le fiduciaire du projet coordonné conjointement avec la MRC de Charlevoix-Est du Développement social intégré (DSI) de Charlevoix;

ATTENDU QUE le plan d'action du DSI comporte divers chantiers qu'il y a lieu de soutenir financièrement en vue d'en favoriser l'avancement;

ATTENDU QUE le comité de coordination a analysé des projets soumis par des partenaires œuvrant au sein de ces chantiers et que ses membres ont formulé une recommandation à la MRC de Charlevoix quant à l'octroi d'une aide financière particulière à divers organismes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix, à titre de fiduciaire du DSI Charlevoix qui est coordonné conjointement avec la MRC de Charlevoix-Est, octroie une aide financière aux organismes suivants pour les supporter dans l'avancement de leur projet associé au plan d'action du DSI Charlevoix:

Projet	Promoteur	Somme accordée
Chantier Mobilité		
Développement d'une flotte de vélos partagés (Vélo-Découverte) dans la ville de La Malbaie	GUEPE	7 500 \$
Chantier Sécurité alimentaire		
Démarrage d'une coopérative alimentaire à Notre-Dame-des-Monts	Marché des montagnes	20 000 \$
Bonification du service de popote roulante à L'Isle-aux-Coudres	Ancrage Isle-aux-Coudres	6 000 \$
Chantier Habitation		
Étude des besoins en habitation à Baie-Saint-Paul	Ville de Baie-Saint-Paul	12 650 \$

QUE madame Émilie Dufour, conseillère en développement social de la MRC de Charlevoix, soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution et pour coordonner le versement de l'aide financière octroyée à ces promoteurs.

**5- FRR – VOLET INITIATIVES LOCALES :
OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN
PROMOTEUR**

ATTENDU QUE le plan de travail du Fonds régions ruralité (FRR) de la MRC de Charlevoix comporte un volet qui vise à soutenir des initiatives locales;

ATTENDU QUE le plan de travail du FRR 2020-2021 de la MRC de Charlevoix prévoit que la somme disponible par projet dans le volet « Initiatives locales » est de 1 000 \$ maximum par projet;

ATTENDU QUE, conformément à la Politique d'attribution des aides consenties dans le cadre du FRR, un projet a été soumis au fonds et que le comité d'analyse a étudié ce projet en vue de faire la recommandation suivante :

Promoteur	Projet	Somme accordée
Comité touristique Les Éboulements / Saint-Irénée	Charlevoix Grandeur nature Coordination de six activités d'animation du territoire en interprétation de la nature en collaboration avec l'organisme GUÉPE.	1 000 \$

ATTENDU l'analyse qui est faite du projet par les membres du conseil de la MRC relativement à cette recommandation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix autorise le préfet, madame **Claudette SIMARD**, et la directrice générale, madame **Karine HORVATH**, à signer pour et au nom de la MRC le protocole d'entente établi avec le bénéficiaire de l'aide financière accordée.

**6- FRR – FDEÉS : OCTROI D'UNE AIDE
FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR**

ATTENDU QUE le Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC de Charlevoix dispose d'un fonds destiné à soutenir les entreprises d'économie sociale qui génèrent des retombées sur le territoire de la MRC (Fonds de développement des entreprises en économie sociale - FDEÉS);

ATTENDU QUE le FDEÉS est financé par le Fonds régions ruralité (FRR) attribué à la MRC de Charlevoix;

ATTENDU la recommandation formulée par le comité d'analyse des projets en économie sociale quant à l'octroi d'une aide financière à deux promoteurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu unanimement

QUE les contributions financières de la MRC accordées pour les projets suivants soient imputées au Fonds régions ruralité (FRR – volet FDEÉS):

Promoteur	Projet	Somme accordée
Coop de l'Arbre	Achat d'un camion multi-usage	FDEÉS (2020-2021) 10 000 \$
		FLI 5 000 \$

QUE la MRC de Charlevoix autorise le préfet, madame **Claudette SIMARD**, et la directrice générale, madame **Karine HORVATH**, à signer pour et au nom de la MRC, tous les documents relatifs à la présente résolution avec les bénéficiaires de l'aide financière accordée.

7- FRR – PROJETS SPÉCIAUX : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR

ATTENDU QUE le plan de travail du Fonds Régions et Ruralité (FRR) 2020-2021 de la MRC de Charlevoix comporte un volet qui vise à soutenir des Projets spéciaux supportés et recommandés par le SDLE;

ATTENDU QUE ce fonds a pour objectif de soutenir la vitalité du territoire, de soutenir des initiatives collectives et d'être un levier pour des projets porteurs et innovants;

ATTENDU QUE, conformément à la Politique d'attribution des aides consenties dans le cadre du FRR, un projet est recommandé et qu'il y a lieu de lui accorder une aide financière provenant du Fonds Projets spéciaux du FRR pour l'année 2020-2021;

Promoteur	Projet	Somme accordée
Centre d'archives régional de Charlevoix (C.A.R.C.)	Acquisition d'un numériseur Acquérir un numériseur pour numériser les documents photographiques dont le support est la bande magnétique (négatifs, positifs, diapositives).	1 290 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu à l'unanimité

QUE la MRC entérine la recommandation formulée par le SDLE à l'effet d'octroyer une aide financière conformément aux recommandations ci-haut présentées et que la somme accordée soit financée dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité (FRR) – volet Projets spéciaux 2020-2021.

QUE madame **Claudette SIMARD**, préfet, et madame **Karine HORVATH**, directrice générale, soient autorisées, au nom de la MRC de Charlevoix, à signer le protocole d'entente avec le bénéficiaire de l'aide financière accordée.

8- DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS (1^{ER} OCTOBRE AU 31 DÉCEMBRE 2020)

Le rapport d'activités du Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC de Charlevoix pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2020 a été transmis aux membres du Conseil et déposé au cours de la présente séance. Il est convenu de le publier sur le site web de la MRC et de le transmettre aux directeurs et directrices ainsi qu'aux conseillers et conseillères municipaux pour les tenir informés des activités réalisées par l'équipe du SDLE au cours de cette période.

9- QUÉBEC VÉLO DE MONTAGNE (COLLECTIF DE MISE EN MARCHÉ) : CONTRIBUTION DE LA MRC DE CHARLEVOIX EN 2021

ATTENDU la résolution numéro 225-12-19 adoptée par la MRC de Charlevoix le 11 décembre 2019 qui confirmait la décision de la MRC de participer au collectif de mise en marché du vélo de montagne sur le territoire de la Capitale-Nationale;

ATTENDU QUE le collectif a ajouté l'offre du Massif de Charlevoix en 2020 et qu'en ce sens une contribution financière a été demandée à la MRC de Charlevoix;

ATTENDU QUE les partenaires MRC de ce collectif, tout comme Le Massif, ont confirmé leur contribution financière pour 2021 et que cette contribution est équivalente à 15 000 \$ pour la majorité d'entre eux;

ATTENDU QU'il y a lieu de contribuer de manière équitable au financement du collectif et de contribuer à la même hauteur que la majorité des MRC, en investissant une somme de 15 000 \$ pour 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Maltais et résolu à l'unanimité

QUE la MRC octroie la somme de 15 000 \$ à titre de contribution au collectif de mise en marché du vélo de montagne en 2021;

QUE cette dépense soit imputée au fonds réservé de la Forêt habitée du Massif (convention de gestion territoriale), notamment destiné à supporter des projets de mise en valeur du territoire de la Forêt habitée du Massif de Petite-Rivière-Saint-François.

10- FRR (VOLET SOUTIEN AUX MAISONS DES JEUNES) : FORUM JEUNESSE CHARLEVOIX-OUEST

ATTENDU QUE le plan de travail du FRR 2021-2022 de la MRC de Charlevoix comporte un volet qui vise à soutenir le fonctionnement et les opérations des maisons des jeunes ou de leurs points de service;

ATTENDU QUE le plan de travail prévu par la MRC prévoit que la somme disponible par municipalité dans le volet Soutien aux maisons des jeunes est de 5 000 \$ annuellement;

ATTENDU QUE, conformément à la Politique d'attribution des aides consenties dans le cadre du FRR, Forum jeunesse Charlevoix-Ouest a transmis à la MRC une demande d'aide financière de 15 000 \$ pour l'année 2021;

ATTENDU QUE le coût total du projet pour 2021 est évalué à 300 250 \$, et ce, pour opérer les points de service des maisons des jeunes de Baie-Saint-Paul, Saint-Hilarion et Petite-Rivière-Saint-François;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu à l'unanimité

QUE la MRC octroie la somme de 15 000 \$ prévue dans le plan de travail du FRR de la MRC pour appuyer l'organisme Forum jeunesse Charlevoix-Ouest dans le cadre de l'animation des trois points de service pour l'année financière 2021;

QUE le préfet, madame **Claudette SIMARD**, et la directrice générale, madame **Karine HORVATH**, soient autorisées, au nom de la MRC de Charlevoix, à signer le protocole d'entente intervenant avec Forum jeunesse Charlevoix-Ouest.

11- ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À DIVERS PROMOTEURS

ATTENDU QUE le plan de travail de l'Entente de développement culturel de la MRC de Charlevoix comporte un volet qui vise à soutenir des initiatives locales dans le domaine culturel;

ATTENDU QUE les membres du comité de gestion de l'Entente de développement culturel de la MRC de Charlevoix recommandent d'octroyer une contribution financière à deux promoteurs ayant soumis un projet répondant aux objectifs et orientations de l'Entente de développement culturel;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix autorise le versement d'une contribution aux organismes suivants ayant soumis un projet dans le cadre de l'Entente de développement culturel :

Projet	Promoteur	Somme accordée	Commentaires / conditions
L'HISTOIRE DES GOÉLETTES À VOILES : EXPOSITION LUDIQUE ET TECHNOLOGIQUE Mise en place d'une nouvelle exposition technologique adaptée à la pandémie et visant les familles.	Musée maritime de Charlevoix	7 500 \$	NA
BILAN DES COMPÉTENCES - MEUNIER Élaboration d'un bilan de compétences du métier traditionnel du meunier. Ce document vise à documenter la pratique afin de mettre en place les mécanismes requis aux fins de transmission du savoir et de formation de la relève.	Moulins de L'Isle-aux-Coudres	1 844 \$	NA

QUE la MRC de Charlevoix autorise le préfet, madame **Claudette SIMARD**, et la directrice générale, madame **Karine HORVATH**, à signer pour et au nom de la MRC le protocole d'entente établi avec les bénéficiaires de l'aide financière accordée.

12- AFFAIRES NOUVELLES

12.1- COOP DE L'ARBRE (SUCRERIE DU DOMAINE À LIGUORI) : DEMANDE DE PROLONGATION DU BAIL AUX FINS D'ACÉRICULTURE ET DE BÉTULICULTURE

ATTENDU la demande formulée par la Coop de l'Arbre auprès de la MRC de Charlevoix, délégataire du MÉRN pour le territoire de la Forêt habitée du Massif de Petite-Rivière-Saint-François dans le cadre de la convention de gestion territoriale (CGT);

ATTENDU QUE les membres du comité multiresource sont majoritairement d'avis que la prolongation de la période d'occupation demandée par la Coop de l'Arbre faciliterait la mise en œuvre des projets portés par le locataire dans l'espace qui lui est déjà accordé;

ATTENDU la recommandation du Comité qui est favorable à la demande du locataire actuel, soit la Coop de l'Arbre, pour lui permettre de faciliter la mise en œuvre des projets portés dans le cadre de l'initiative « Forêt gourmande »;

ATTENDU QUE parallèlement à cette demande, des discussions se poursuivent avec la Coop de solidarité l'Affluent en vue de modifier l'entente actuelle avec la MRC concernant les droits consentis, et ce, afin de consolider les liens de communication et de concertation entre les différents utilisateurs de la cabane à sucre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix modifie le bail numéro 0317M en allongeant la période d'occupation du locataire, prévue initialement de trois (3) mois à douze (12) mois.

12.2- COMPOSITION DU COMITÉ MULTIRESSOURCE : NOMINATION D'UN MEMBRE SPÉCIALISÉ EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ATTENDU le départ de monsieur Stéphane Simard au sein du comité multiresource, qui représentait le secteur du développement économique et, par conséquent, la vacance de ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix entérine la nomination de madame Anne Scallon, directrice du SDLE, à titre de membre spécialisé en développement économique au sein du comité multiresource.

12.3- OCTROI D'UN CONTRAT D'ASSISTANCE PROFESIONNELLE À L'ÉVALUATEUR MUNICIPAL DANS LE CADRE DU DOSSIER DE L'HÔPITAL DE BAIE-SAINT-PAUL

ATTENDU l'offre de services professionnels présentée par la firme ÉVIMBEC ltée le 17 février 2021 pour effectuer une expertise de l'évaluation de l'hôpital de Baie-Saint-Paul pour donner suite à une requête devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ) par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix octroie le contrat à la firme ÉVIMBEC ltée selon les modalités soumises dans ladite offre de services, notamment les honoraires de type horaire aux tarifs fixés entre 125 \$ et 250 \$ selon les professionnels impliqués dans le présent mandat (taxes, frais de transport, d'hébergement et autres dépenses afférentes en sus).

QUE les dépenses associées à ce contrat soient partagées équitablement entre la MRC de Charlevoix et la ville de Baie-Saint Paul, à raison de 50 % des coûts assumés par chacune des parties.

12.4- TVCO : PRODUCTION D'UN DOCUMENTAIRE SUR LA RÉFECTION DE L'HORLOGE

ATTENDU la proposition de TVCO de produire un documentaire sur la réfection de l'horloge d'une durée de 10 minutes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Maltais et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix accepte la proposition de TVCO pour la production d'un documentaire d'une durée de 10 minutes qui présentera les différentes étapes de la restauration de l'horloge, une dépense imputée au budget des honoraires professionnels du département Culture et patrimoine.

12.5- MATURIN : OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PLATEFORME WEB

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a reçu la confirmation d'une aide financière de 58 500 \$ du MAPAQ dans le cadre du *Volet 2 : Appui à la réalisation de projets en réponse à des priorités bioalimentaires territoriales* pour le projet de plateforme Web Maturin;

ATTENDU QUE Maturin a transmis une première facture à la MRC de Charlevoix pour la phase de développement de la plateforme Web au montant de 5 000 \$ (avant taxes);

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix est le fiduciaire du projet, coordonné conjointement avec la MRC de Charlevoix-Est;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix défraie les coûts pour la phase de développement de la plateforme Web à l'entreprise Maturin, soit la somme de 5 000 \$ (avant taxes), une dépense imputée au budget du projet Maturin financé en partie par le MAPAQ et les MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est.

12.6- MEI : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT 8 AU CONTRAT DE PRÊT (FLI-PAUPME)

ATTENDU QUE le 15 avril 2020, le gouvernement du Québec et la MRC de Charlevoix ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME), dans le cadre de son Fonds local d'investissement (FLI);

ATTENDU QUE le 1^{er} octobre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du PAUPME afin de permettre l'octroi de contributions non remboursables aux entreprises devant cesser en totalité ou en partie leurs activités parce qu'elles sont situées dans les zones en alerte maximale (zones rouges) déterminées par le gouvernement depuis le 30 septembre 2020;

ATTENDU QUE le 8 décembre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du PAUPME et que le 12 janvier et le 2 février 2021, de nouvelles modifications aux normes et modalités du PAUPME ont été autorisées;

ATTENDU QUE le 15 février 2021, le gouvernement du Québec a autorisé à nouveau des modifications aux normes et modalités du PAUPME ainsi que la prolongation du programme jusqu'au 30 juin 2021;

ATTENDU QUE suite à ces décisions, il y a lieu d'apporter des modifications au contrat de prêt au cadre d'intervention du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

ATTENDU l'avenant 8 proposé par le MEI à la MRC de Charlevoix, comme s'il était ici au long reproduit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu unanimement

QUE le préfet, madame Claudette Simard, soit autorisée à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix tout document relatif à la présente résolution et confirmant la mise en œuvre du programme Aide d'urgence aux PME, en particulier l'avenant 8 soumis par le MEI.

QUE l'équipe de conseillers et conseillères en développement économique du SDLE, coordonnée par la directrice, madame Anne Scallon, soit mandatée pour effectuer l'analyse des demandes adressées par les entreprises et déterminer l'aide financière octroyée aux entreprises admissibles, et ce, conformément aux modalités administratives et responsabilités confiées à la MRC dans le cadre de ladite entente signée avec le MEI.

12.7- SÛRETÉ DU QUÉBEC : ADOPTION DES PRIORITÉS D'ACTIONS LOCALES ET RÉGIONALES DE LA MRC DE CHARLEVOIX

ATTENDU la proposition de la Sûreté du Québec de reconduire les priorités d'actions locales et régionales en vigueur qui répondent à des enjeux et problématiques propres au territoire de la MRC de Charlevoix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix entérine la reconduction des trois priorités d'actions locales et régionales, soit :

1. Réaliser des opérations vitesse dans les villages, sur la route principale;
2. Intervenir dans la lutte aux stupéfiants;
3. Accentuer la surveillance policière aux traverses piétonnières et cyclistes.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au directeur du Centre de services de la SQ, monsieur Jonathan Jauron.

12.8- CAMP LE MANOIR : DÉLÉGATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MRC DE CHARLEVOIX AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix délègue monsieur Patrick Lavoie pour représenter la MRC de Charlevoix au conseil d'administration de l'organisme.

13- COURRIER

AUTRE MRC

La MRC de Côte-de-Beaupré nous transmet un projet de règlement # 184.11 ayant pour effet de modifier le règlement # 27 intitulé Schéma d'aménagement de la MRC de la Côte-de-Beaupré et ses amendements.

ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

Le ministère de la Culture et des Communications nous annonce que la contribution financière pour la mise en œuvre de l'entente dans le cadre du programme Aide aux initiatives de partenariat s'établira au montant de 101 218 \$ pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2023.

Le TAQ nous transmet :

- Une décision dans le dossier SAI-Q-243851-1909, Petite-Rivière-Saint-François, qui accueille le recours.

DIVERS

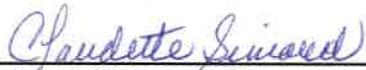
Lumen nous informe qu'il est fournisseur de matériaux électriques dans le projet Club Med Charlevoix.

14- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

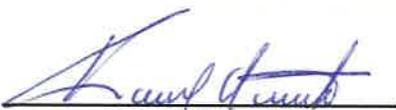
Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Patrick Lavoie et résolue unanimement. Il est 16 h 28.



Claudette Simard
Préfet



Karine Horvath
Directrice générale